



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Djibouti

Question écrite n° 16810

Texte de la question

M. Jacques Heuclin appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur une nouvelle dégradation de la situation en République de Djibouti, Etat lié à la France par des accords de coopération, notamment dans le domaine militaire. En juin 1998, sont détenus, sans jugement ou après une parodie de jugement : 11 Djiboutiens d'ethnie Afar arrêtés en territoire djiboutien par l'armée éthiopienne et livrés, par celle-ci, aux autorités de ce pays ; 3 Djiboutiens arrêtés en Ethiopie et livrés dans les mêmes conditions ; 2 directeurs de publication, djiboutiens, arrêtés par la police de cette République pour de prétendus délits de presse ; 8 prisonniers Afars, blessés au cours des violents engagements survenus récemment entre les forces armées gouvernementales et les insurgés Afars ; 18 militants ou sympathisants des mouvements d'opposition FRUD, FUOD et GDR. Les conditions dans lesquelles sont détenus, habituellement, les opposants djiboutiens font l'objet de vives dénonciations, tant par les institutions internationales (Parlement européen, décembre 1997), que par les associations de défense des droits de l'homme. Il lui demande quelles démarches le Gouvernement français a d'ores et déjà engagées pour contribuer à faire prévaloir, à Djibouti, une réelle politique de réconciliation nationale fondée sur le respect des règles de la démocratie et, dans l'immédiat, pour obtenir des autorités djiboutiennes le respect des principes universels des droits de l'homme.

Texte de la réponse

La situation de Djibouti fait l'objet d'une attention particulière de la France qui est loin de négliger les questions susceptibles de relever des droits de l'homme. Plusieurs éléments doivent toutefois être rappelés à l'égard des personnes actuellement détenues à Djibouti et toujours dans l'attente d'un jugement. La majorité d'entre elles militait au sein de la fraction du Front pour la restauration de l'unité et de la démocratie (FRUD) qui a délibérément choisi de poursuivre la lutte armée, en dépit de l'accord de paix et de réconciliation nationale conclu le 26 décembre 1994 entre le gouvernement de Djibouti et la fraction du FRUD qui, désireuse de mettre fin à trois années de conflit interne, avait accepté de négocier. Pour ce qui est des autres personnes emprisonnées qui n'appartiennent pas au FRUD, elles n'avaient pas moins également décidé de participer à des actions violentes. S'agissant des deux directeurs de publication, effectivement condamnés par la justice djiboutienne, début mai 1998, à la suite de la publication d'articles qui ont été jugés diffamatoires, ils ont aujourd'hui purgé leur peine. Tous deux sont ainsi libres depuis le 5 juillet 1998. A un moment où Djibouti se relève difficilement de trois années de guerre civile qui l'ont plongé dans une situation économique et sociale particulièrement préoccupante, il est à regretter que certains croient encore pouvoir obtenir par la lutte armée ce que d'autres ont recherché par le dialogue et la négociation. Par l'aide qu'elle accorde à ce pays, la France entend oeuvrer en faveur de la paix et du développement et non d'une guerre dont on sait combien elle est destructrice, ici comme, malheureusement, dans bien d'autres pays du continent africain.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Heuclin](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (9^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16810

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 13 juillet 1998, page 3839

Réponse publiée le : 14 septembre 1998, page 5041